



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Séance ordinaire du 4 mai 2026

Séance en présentiel

PERSONNES PRÉSENTES	PERSONNES ABSENTES
Catherine Boyer, représentante des parents et vice-présidente Claire Dudemaine, représentante du personnel enseignant Shany Lescarbeau, représentante des parents, substitut comité de parents Edna Myrthil, représentante des parents, présidente et représentante au comité de parents Sylvie R. Carrière, représentante du personnel enseignant Ève Boutet, représentante du personnel enseignant	Matthieu Riopel, représentant des parents Cynthia Ouimet, représentante des parents Marjorie Rioux, représentante du personnel de soutien Sophie Vaillancourt, représentante du personnel enseignant

Public : Dounia Natacha Chikhani, substitut représentante des parents

Ouverture de l'assemblée

La présidente, Mme Edna Myrthil, ouvre l'assemblée à 19h03.
Elle fait un rappel des règles de régie interne du conseil d'établissement.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Edna Myrthil fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Catherine Boyer d'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté
[Résolution n° CE-2526-051]

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 23 mars 2026

La présidente présente sommairement le procès-verbal. Mme Cyr fait un suivi concernant la possibilité que les parents puissent faire un don en début d'année comme moyen de financement.

Il est proposé par Mme Catherine Boyer d'ADOPTER le procès-verbal du 23 mars 2026 tel que présenté.

Adopté
[Résolution n° CE-2526-052]

3. Parole au public

Les sujets seront discutés lors de la rencontre.

Un parent questionne la raison de recevoir un état de compte pour les activités en début mai.

4. Décisions du conseil d'établissement

a) Critères de sélection de la direction

Mme Cyr présente les critères de sélection de la direction. Il est proposé par Mme Shany Lescarbeau d'accepter le document présenté.

Accepté
[Résolution n° CE-2526-053]

b) Encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents

Mme Cyr présente les principes directeurs du document. Elle fait la lecture des effets généraux. Mme Claire Dudemaine demande pour quelle raison les enseignants d'un même niveau doivent avoir la même liste. Mme

Cyr répond que c'est pour aider à la formation des groupes et au possible changement de groupe pendant l'été.

Mme Dounia Natacha Chikhani demande la possibilité d'uniformiser le matériel scolaire entre les niveaux (ex : couleur de duo-tang pour les spécialistes, duo-tang cartonné ou en plastique).

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés favorisent une utilisation optimale et écoresponsable des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Il est proposé par Mme Claire Dudemaine d'ADOPTER les principes d'encadrement des frais facturés aux parents tel que présenté.

Adopté
[Résolution n° CE-2526-054]

c) Collaboration avec Familiprix

Mme Cyr présente la collaboration en place avec Familiprix en lien avec les ristournes. La ristourne proposée est celle de donner 15% avant taxes sur les cahiers d'exercices à l'école.

Il est proposé par Mme Sylvie R. Carrière d'APPROUVER la collaboration avec Familiprix en lien avec la ristourne de 15% tel que présenté.

Approuvé
[Résolution n° CE-2526-055]

d) Gala reconnaissance des bénévoles du CSSMI

Mme Cyr présente le choix des deux bénévoles. Un montant de 150\$ provenant du budget du CÉ sera donné au comité de parents pour l'organisation de la soirée.

Il est proposé par Mme Claire Dudemaine d'APPROUVER le montant de 150\$ pour le gala des bénévoles tel que présenté.

Approuvé
[Résolution n° CE-2526-056]

5. Informations / Rapports

a) Représentante au comité de parents

Mme Edna Myrthil nomme que lors de la rencontre du 9 avril, il y a eu une présentation des budgets et des normes en lien avec la construction et la rénovation des écoles.

La prochaine rencontre est prévue le 14 mai.

Le gala de reconnaissance des bénévoles est prévu le 21 mai.

b) Personnel enseignant

La période d'évaluations s'entame.
Les évaluations du ministère pour les 4e et les 6e années auront lieu au début juin.

c) Direction

Calendrier 2026-2027

Mme Cyr présente le calendrier 2026-2027 arrimé avec l'école Ste-Scholastique.

Annulation des activités chargées aux parents (Festival Ultimate frisbee et Festival de soccer intérieur)

Mme Cyr explique que, compte tenu du déficit déjà présent dans notre école, les festivals n'auront pas lieu cette année puisque nous n'avons pas le budget pour libérer les enseignants.

Suivi des levées de fonds (calcul-o-thon et billets de tirage) et des campagnes de financement pour 2026-2027

Mme Cyr nomme que le tirage se fera le vendredi 14 mai. Elle mentionne aussi que nous avons amassé 8893,75\$.

Mme Cyr présente une liste des campagnes de financement possibles pour l'an prochain.

Les membres proposent que le lien « Colle à moi » soit disponible sur le site Internet de l'école, sur le Padlet, dans « L'info-parents » ainsi que sur la feuille de leçons de chaque classe.

Les membres proposent « Colle à moi », les billets de tirage ainsi que l'orthographe-o-thon comme moyens de financement pour 26-27.

Suivi des fonds spéciaux

Mme Cyr présente le tableau des fonds spéciaux à ce jour. Le 250 \$ de Pâques et le 250 \$ de la joujouthèque seront disponibles pour la fête de fin d'année.

Mme Catherine Boyer présente le programme « Oasis » qui peut être utilisé pour la cour d'école avec une contribution de la ville. Elle nomme que Loisirs Laurentides peut donner des fonds pour l'achat de matériel. Elle nomme également que la ville peut planter des arbres gratuitement sur le terrain de l'école.

Mme Catherine Boyer enverra la soumission pour les cornets de crème glacée.

Suivi pratique confinement barricadé (août 2026)

Mme Cyr fait un suivi concernant le confinement barricadé. Une formation sera donnée à l'ensemble du personnel au mois d'août 2026 et une pratique entre employés sera faite.

Souper de la dernière rencontre

Le souper de fin d'année aura lieu à l'Entétée le 8 juin à 18h. Un sondage sera envoyé pour la présence des membres.

d) Service de garde

Aucun point

e) Parents

Mme Dounia Natacha Chikhani demande des informations quant à la fête du 10e anniversaire qui aura lieu au début de l'année prochaine. Un comité sera formé avec des membres du personnel lors de la prochaine AGE le 20 mai.

6. Points divers

6.1 Aucun point

7. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 8 juin 2026 à 18h00.

8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Ève Boutet de lever l'assemblée à 20h32.

Adopté
[Résolution n° CE-2526-057]



Édna Myrthil, présidente



Stéphanie Cyr, directrice

Joanie Loïselle, secrétaire